

## Qualification Maître.sse de maison

### DEMANDE DE DISPENSE : Tableaux des validations partielles automatiques

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans. \* (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans. \* (14 heures de dispense)
  
- Pour les professionnels attestant de la qualification surveillant(e) de nuit qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)\*
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître(sse) de Maison obtenue avant le 01.01.2015\*

\*A ce jour et tant que le secteur n'a pas déposé une certification pour les Maître.sse.s de maison, seuls les détenteurs de la qualification ou du CQP Surveillant.e de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître.sse de maison bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous.

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenu après le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

**Joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation. Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.**